



## Mairie de la Chapelle du Mont du Chat

Tél : 04 79 25 20 34 – Courriel : [chappellemontduchat@gmail.com](mailto:chappellemontduchat@gmail.com)  
192 rue du Solan – chef lieu – 73370 La Chapelle du Mont du Chat

Le 6 juin 2023

### URBANISME

#### Évolution des démarches administratives

Nous vous rappelons que depuis le 1er janvier 2022 vous avez la possibilité de déposer vos demandes d'urbanisme en ligne.

Depuis le 05 juin 2023, l'accès au portail SVE (PUU-SVE – saisine par voie électronique) pour les citoyens a changé et la connexion se fait désormais à partir de l'adresse suivante :

<https://pu.rgd.fr/#/073076>

Ce portail SVE est connecté au logiciel « Next'ADS » et il permet un dépôt dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme (CU, DP, PC....).

La dématérialisation des autorisations des droits du sol ne supprime pas les démarches préalables de collecte de renseignements, ni tout échange utile avec l'administration.

Le service instructeur de GRAND LAC, SAU – Service des Autorisations d'Urbanisme et le secrétariat de la Mairie restent vos interlocuteurs privilégiés, durant tout le processus d'instruction jusqu'à la décision finale.

Plus le projet est préparé en amont du dépôt, avec les services concernés, mieux il répondra à la réglementation d'urbanisme en vigueur qui encadre l'instruction des demandes.

Vous avez bien évidemment toujours la possibilité de déposer vos demandes au format "papier". L'ensemble des formulaires disponibles sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Le maire,  
Bruno MORIN

